

Bonjour Monsieur le Commissaire,

Habitant le week-end à Rosnay l'Hopital, j'ai pris connaissance du projet à la lecture des panneaux sur la route entre Putteville et Rosnay.

Bien qu'il y ait une faute sur l'adresse internet à consulter (aube.nouv au lieu de aube.gouv : voir photo ci-dessous), j'ai pu consulter le dossier très clair.

Je cherche deux renseignements complémentaires s'il vous plait

- Quelle est la hauteur maximale des tas de granulats avant ou après traitements ? (sur la carrière existante à droite de la route entre Putteville et Rosnay, elle est d'une quinzaine ou vingtaine de mètres)
- Les 36 rotations de camions qui arrivent et partent du site chaque jour (soit 72 passages) empruntent la RD180 puis la RD396. Ces camions vont -ils sur la D396 vers le Nord (en traversant Rosnay) ou vers le Sud vers Brienne ou les deux ?

Je suis désolé de ne pas pouvoir assister à la réunion ce jeudi à la Mairie de Rosnay.

Cordialement

PRÉFECTURE DE L'AUBE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la société BCM GRANULATS pour la création d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires située à ROSNAY-L'HOPITAL et PERTHES-LES-BRIENNE

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société BCM GRANULATS pour la création d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires située sur le territoire des communes de ROSNAY-L'HOPITAL et de PERTHES-LES-BRIENNE, du mardi 19 septembre 2023 à 14h00 au jeudi 19 octobre 2023 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairies de ROSNAY-L'HOPITAL et de PERTHES-LES-BRIENNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube : [www.aube.nouv.fr](http://www.aube.nouv.fr) dans l'onglet «Publications»,
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde - 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 25 42 37 57) ou courriel ( [pref-ep-bcmgranulats@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-bcmgranulats@aube.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Philippe HANEN, proviseur de lycée retraité, commissaire enquêteur, assurera des permanences dans les mairies de ROSNAY-L'HOPITAL et de PERTHES-LES-BRIENNE, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

**mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 à ROSNAY L'HOPITAL (ouverture)**  
**vendredi 29 septembre 2023 de 15h00 à 17h00 à PERTHES LES BRIENNE**  
**samedi 7 octobre 2023 de 10h00 à 12h00 à ROSNAY L'HOPITAL**  
**jeudi 19 octobre 2023 de 16h00 à 18h00 à ROSNAY L'HOPITAL (clôture)**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairies de ROSNAY-L'HOPITAL et de PERTHES-LES-BRIENNE aux jours et heures habituels d'ouverture,
- reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés,
- adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
  - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de ROSNAY L'HOPITAL, Rue Dulong - ROSNAY-L'HOPITAL (10500)
  - soit par courriel, à l'adresse suivante : [pref-ep-bcmgranulats@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-bcmgranulats@aube.gouv.fr). La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à 40 Mo.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Christophe MORONI, par courriel à [c.moroni@bhs10.fr](mailto:c.moroni@bhs10.fr) ou par voie postale à la société BCM GRANULATS, 49 Grande rue à VAUDES (10260) ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube par courriel à [pref-ep-bcmgranulats@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-bcmgranulats@aube.gouv.fr) ou à l'adresse postale susmentionnée.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et aux mairies de ROSNAY-L'HOPITAL et de PERTHES-LES-BRIENNE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.